

Quelques exemples de dégâts "nuisibles" à déclarer :

<u>Renard</u>	<ul style="list-style-type: none">- agneau à la naissance- volaille (poule, canard, oie, pintade...)- prédation chat domestique- gibier de repeuplement- déjections (contamination foin)- dégradation de jardin, vol de jouets, chaussures....- santé (maladie)
<u>Fouine</u>	<ul style="list-style-type: none">- dégradation d'habitation (laine de verre, crépi)- véhicule (durite et protection en amidon de maïs)- dégradation de jardin et massif à fleurs (par les jeunes)- volaille (pigeon, poule, canard, oie, pintade...)- gibier de repeuplement
<u>Martre</u>	<ul style="list-style-type: none">- volaille (pigeon, poule, canard, oie, pintade...)- gibier de repeuplement- rucher
<u>Corbeau freux</u>	<ul style="list-style-type: none">- semis de maïs ou de céréales- silos ou enrubannage (bâche percée et déjections)
<u>Corneille noire</u>	<ul style="list-style-type: none">- semis de maïs ou de céréales- silos ou enrubannage (bâche percée et déjections)- fruits : cerises- habitation : joints de fenêtre- agneau à la naissance (yeux percés)- jeune volaille (poule, canard, oie, pintade...)- œufs- gibier de repeuplement- couvée de colvert
<u>Pie bavarde</u>	<ul style="list-style-type: none">- fruits : cerises- jeune volaille (poule, canard, oie, pintade...)- œufs- couvée de colvert
<u>Etourneau sansonnet</u>	<ul style="list-style-type: none">- silos ou enrubannage (bâche percée et déjections)- déjections dans les mangeoires- déjections sur les voitures- fruits : cerises